

NIVEAU 1

PRISE EN CHARGE PAR LA MÉDECINE DE VILLE & HÔPITAUX

PERSONNE SYMPTÔMATIQUE

CONSULTATION MÉDECINE DE VILLE

- Prescription test RT-PCR
- Adresses centres dépistage
- Port du masque
- Arrêt de travail
- Recherche des contacts à risque au sein du foyer

48h MAX

TEST EN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

NÉGATIF

POSITIF

24h MAX

CONSIGNES SANITAIRES

- Ordonnance masques chirurgicaux
- Isolement strict
- Si aggravation : appel médecin traitant ou C15

ISOLEMENT À DOMICILE

LIEUX DÉDIÉS À L'ISOLEMENT (Chambres d'hôtel, ...)

NIVEAU 2

RECHERCHE ET SUIVI DES CONTACTS PAR L'ASSURANCE MALADIE

L'Assurance Maladie

- Recherche des n° de téléphone des autres contacts à risque
- Dépistage des contacts
- Mise en quatorzaine

ISOLEMENT À DOMICILE

CTAI* (préfecture, collectivités locales etc.)

- Accompagnement social
- Orientation lieux d'hébergement

LIEUX DÉDIÉS À L'ISOLEMENT (Chambres d'hôtel, ...)

TEST EN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

NÉGATIF

- Allègement des mesures d'isolement*

LISTE DES PERSONNES CONTACTS...

POSITIF

CONSULTATION MÉDECINE DE VILLE

NIVEAU 3

RECHERCHE ET SUIVI DES CONTACTS EN STRUCTURES COLLECTIVES ET DES CAS GROUPÉS PAR L'ARS (en lien avec Santé publique France)

LISTE DES PERSONNES CONTACTS

ars Santé publique France

ÉQUIPES D'INVESTIGATION

- Recherche des n° de téléphone et autres personnes contacts à risque
- Dépistage rapide
- Mise en quatorzaine



ars

- Suivi de situation des cas
- Rappel des consignes sanitaires



*Un allègement des mesures de quatorzaine peut être envisagé en l'absence de symptômes et à condition d'avoir réalisé un test PCR négatif 7 jours après le début de la quatorzaine, en respectant ces règles : sorties limitées au maximum ; port du masque chirurgical obligatoire ; utilisation des transports en commun interdite ; pas de contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19 ; pas de travail en présentiel.

*CTAI : Cellule territoriale d'appui à l'isolement.